

Du 14^e Novembre — an mil huit cent soixante-dix-huit, à dix heures

ACTE DE MARIAGE de *Maurus Louis Calvin*

N^o 16
Maurus
Calvin
Beck

Agé de *vingt* ans, né à *La Gardo* département
du *Var* le *vingt* du mois de *Mars* mil
cent *quatre-vingt-huit* profession d. *cultivateur* domicilié à
La Gardo département du *Var* fils *majeur* de
Joseph Marie Calvin né à *La Gardo* département
du *Var* profession d. *cultivateur* domicilié
à *La Gardo* département du *Var* et de
Marie Estienne Buisson née à *La Gardo* département
du *Var* son épouse *bon professeur* domiciliée à *La Gardo* son
le père et la mère se présentent et consentent, d'une part.

Et de *Marie Honorine Beck*

Agée de *vingt* ans, née à *La Gardo* département
du *Var* le *vingt* du mois de *juin* mil
cent *quatre-vingt-huit* profession d. *aucune* domiciliée
à *La Gardo* département du *Var* fille *majeure*
de *Jean Maurus Beck* né à *La Gardo* département
du *Var* profession d. *cultivateur* domicilié
à *La Gardo* département du *Var* et de
Marie Vidou schastique Girard née à *La Gardo*
département du *Var* son épouse *bon professeur* domiciliée à *La Gardo* son
le père et la mère se présentent et consentent, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1^o La publication de mariage faite par
nous sans opposition le Dimanche trois et dix Novembre mil
huit cent soixante-dix-huit devant *deux* officiers, précédant
le délai voulu par la loi.

- 2^o Vu l'acte de naissance du futur époux
- 3^o Vu l'acte de naissance de la future épouse

et le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public; ainsi
que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les
droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil,
modifié par la loi du 18 juillet 1850. les futurs époux, et les personnes qui ont
assisté le mariage

ont déclaré qu'il a été fait de contrat de mariage, à la date du
du mois de _____ mil huit cent soixante _____, par devant M^e
notaire à _____
Département d _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Honorine*
Beck et l'autre *Maurus Louis Calvin*

Le tout en présence de *Charles David*
domicilié à *La Gardo* département du *Var* âgé
de *vingt* ans, profession d. *marier commis pour allier de la future*

De *Jean Louis Beck*
domicilié à *Coules* département du *Var* âgé
de *vingt* ans, profession d. *garçon maître de la future épouse*

De *Georges Calvin*
domicilié à *La Gardo* département du *Var* âgé
de *vingt* ans, profession d. *cultivateur futur de la future épouse*

Et de *Hippolyte Francou*
domicilié à *La Gardo* département du *Var* âgé
de *vingt* ans, profession d. *cultivateur non vivant en alliance de la future*

Après quoi, moi *Jean Joseph Reynaud* adjoint Délégué
par *Commune de Man de La Gardo*

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par *les futurs*
les futurs le père et mère de la future et les quatre témoins susdits
les autres parties ayant assisté au mariage de ce fait pour
non exigible

* approuvant des huit mots ci-dessus

Calvin Beck Marie Beck
vicaires Beck David Beck
calvin
Reynaud